

# **PRECISIONS SUR L'APPLICATION DU PASS SANITAIRE DANS LES ASSOCIATIONS**

**Le décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire est paru au JORF le mardi 20 juillet.**

En conséquence et en application des directives communiquées également par la FFJDA, à partir de la rentrée et concernant uniquement les adultes, le pass sanitaire sera obligatoire pour accéder au dojo.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces nouvelles mesures ou nous présenter un test PCR de moins de 48 heures.

Nous serons présents au forum des associations le samedi 4 septembre 2021, en conséquence pour faciliter l'accès au dojo le jour de la rentrée, vous pourrez nous présenter ce jour-là votre pass sanitaire afin de gagner du temps au premier cours, et nous remettre votre inscription si vous le désirez.

Nos professeurs et les membres du bureau sont vaccinés.

Au plaisir de vous revoir toutes et tous sur les tatamis.

La Présidente et tous les membres du Judo Club Démouvillais